



Oxygénothérapie services



2342-269
90,10/0,00

Oxycure belgium
Business Park
5380 Fernelmont (Belgium)
Tél. 081 22 15 90 - Fax. 081 22 15 99
www.oxycure.be
Info prof v110404.FR V1

Oxycure développe des services axés sur la personne, la convivialité et le respect des attentes du patient et de son entourage.

Oxycure prend également en compte l'aspect collectif en diminuant considérablement l'impact écologique du service et le coût des soins de santé.

Assistance et Services à domicile Oxycure

- **Installation à domicile & Formation de l'utilisateur.**

A la demande du pharmacien ou du centre hospitalier, sur base de la prescription, Oxycure installe les appareils au domicile du patient, forme le patient à l'utilisation du matériel et remet un mode d'emploi pratique. (également disponible sur www.oxycure.be).

- **Entretien des appareils & Fournitures des accessoires.**

Oxycure veille au bon fonctionnement des appareils et fournit périodiquement et automatiquement tous les accessoires nécessaires à l'application adéquate de la thérapie (canules, tuyaux, humidificateurs, filtres).

- **Administration du dossier du patient.**

Le dossier administratif est traité en collaboration avec le pharmacien habituel du patient pour le remboursement des soins (ou avec le centre hospitalier avec lequel il est conventionné).

Un avis d'installation comprenant le détail de la thérapie transmise est envoyé au médecin traitant.

- **Service de garde.**

Notre service de garde est disponible 24h/24, 7 jours/7 (numéro d'appel gratuit) pour tout problème technique ou toute commande urgente. Notre intervention est rapide et adaptée à l'urgence.



Concentrateur Oxycure

Location, accessoires
et services



CNK 2342-269

Humidification



CNK 2342-285

Formation et installation



CNK 2342-277

Honoraire de
Coordination



CNK 4004-941



Le patient remet la prescription à son pharmacien habituel. Le pharmacien effectue la commande.

Pour les soins repris dans les conventions à long terme, la commande est passée par le centre hospitalier

Informations à transmettre à la commande.

Coordonnées précises

- du patient
- de la pharmacie
- du médecin prescripteur
- La thérapie en Litres par minute et heures par jour

Délais d'installation

Les dispositifs médicaux sont installés chez votre patient **au plus tard** le jour ouvrable suivant (J+1).

Les commandes passées **AVANT 12.30 heures** peuvent être livrées chez votre patient le jour même si nécessaire (J+0) et sans aucun supplément.

Un supplément à charge du patient est demandé dans les cas suivants :

- Commande et livraison les WE et jours fériés
- Commande **APRES 12.30 heures** avec livraison l'après midi (J+00)

Facturation

Les factures sont transmises au pharmacien ou au centre hospitalier désigné par le patient dans la semaine qui suit l'installation des dispositifs médicaux chez le patient et chaque début de mois pour le mois en cours.

Elles indiquent les codes CNK des prestations fournies à votre patient.

Bouteille Oxycure

Location



CNK 4004-412

Formation et installation



CNK 4004-404

Oxygène médical Praxair



CNK 4001-053

Honoraire de
Coordination



CNK 4004-693



Prescrire un Oxycure / Concentrateur

- En début de thérapie :
Oxycure concentrateur
Mois/Année
Litres/min. et heures/jour
Humidification
- Renouvellement
Le 1^{er} jour du mois

Prescrire Oxycure / Bouteille de réserve

- En début de thérapie :
Oxycure bouteille de réserve 1 m³ Praxair
Mois/Année
Litres/min. et heures/jour
Canule nasale
- Renouvellement
Uniquement en cas de besoin (bouteille vide)

Indications d'une oxygénothérapie

Les indications reprises ci-dessous sont basées sur l' "Evidence Based Medicine" et sont extraites des Guidelines publiées communément par l'ERS (European Respiratory Society) et l'ATS (American Thoracic Society).

Indications (extraites des Guidelines ATS - ERS, chapitre 8.6.1, pages 90 & 91).
1. Une transition à court terme (1 à 3 mois) pour les cas aigus (exacerbations, affections pneumologiques, décompensation cardiaque, asthme grave, fin de vie, etc).
2. Le traitement d'une BPCO caractérisée par une dyspnée avec une PaO ₂ normale (= 60mmHg et SaO ₂ = 90%) et soulagée par l'oxygène.
3. Le traitement de la désaturation à l'effort chez un patient avec une PaO ₂ normale (= 60 mmHg ou SaO ₂ = 90%) objectivée par une mesure régulière de la SaO ₂ par le médecin traitant.
4. Le traitement de la désaturation nocturne non traitée par CPAP objectivée par une mesure régulière de la SaO ₂ par le médecin traitant.
5. Le traitement d'une limitation de la capacité à l'effort si les performances du patient s'améliorent avec de l'oxygène chez un patient avec une PaO ₂ normale (= 60 mmHg ou SaO ₂ = 90%) objectivée par une mesure régulière de la SaO ₂ par le médecin traitant.
6. Le traitement d'une BPCO caractérisée par une PaO ₂ de 55-59 mmHg ou une SaO ₂ de 89% et qui montre des signes d'hypoxie des tissus (exemples).
7. Le traitement de la BPCO caractérisée par un état stable avec une PaO ₂ <55 mmHg ou une SaO ₂ de <88%.
8. Le traitement en palliatif.